



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2018

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 19 septembre 2018 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2018-09-158

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 19 septembre 2018 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-159

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2018-09-160

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2018
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 **RÉSOLUTION** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1417-14



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- ii. Ville de Boisbriand : #RV-1441-066
- iii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #859-4, #860-80 et #860-81
- 5.2 **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications suite à l'entrée en vigueur du Règlement #14-02
- 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
 - 6.1 **Résolution** – Demande de moratoire – Prêt FLI # BLV-FLI/036-2016
- 7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 19 septembre 2018
 - 7.2. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – Mois d'août 2018
 - 7.3. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 23 août au 19 septembre 2018
 - 7.4. **Résolution** – Octroi de mandat – Conseiller en géomatique et en cartographie
 - 7.5. **Résolution** – Modification de contrat – Festival Comédie Express des voies réservées sur l'A-15
- 8. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
- 9. DOSSIERS LOCAUX, RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 9.1. **Résolution** – Enjeux climatiques
- 10. GOUVERNANCE - MRC
- 11. DEMANDE D'APPUI
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-161

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2018

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 22 août 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-162

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1417-14, Boisbriand : #RV-1441-066, Sainte-Anne-des-Plaines : #859-4, #860-80 et #860-81, pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville #1417-14

Administration des règlements d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement #1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de :

- **Ajouter** diverses dispositions relatives à la légalisation du cannabis à des fins récréatives;
- **Ajouter** à l'index terminologique de l'Annexe A de la définition suivante : « Producteur de cannabis » Personne ou entreprise qui cultivent différentes variétés de cannabis à des fins récréatives et/ou médicales, incluant les produits de départ tels que les graines et les semis.

Boisbriand #RV-1441-066

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #RV-1441 afin de :

- **Régir** les zones où est permise la vente ainsi que la culture du cannabis;
- **Agrandir** la zone agricole A 520 à même la zone agricole A 519;
- **Modifier** les grilles des spécifications applicables aux zones où est permise la vente ainsi que la culture du cannabis.

Sainte-Anne-des-Plaines #859-4

Construction : Règlement modifiant le Règlement de Construction #859 et ses amendements, afin de :

- **Modifier** l'article 29 concernant la hauteur de la fondation de la façade principale.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-80

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements, afin de :

- **Ajouter** une phrase à l'article 1285, paragraphe 1), après les mots matériaux de revêtement extérieur identiques : « Tout agrandissement d'un bâtiment doit être fait avec des matériaux de revêtement identiques et conforme aux matériaux autorisés »;
- **Modifier** la section « Dimension des bâtiments » de la grille des usages et normes de la zone H709.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-81

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements, afin de :

- **Modifier** les limites de la zone commerciale C800 de manière à créer la nouvelle zone d'habitation H925;
- **Ajouter** une nouvelle grille des usages et normes s'appliquant à la zone d'habitation H925.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Blainville #1417-14, Boisbriand : #RV1441-066 et Sainte-Anne-des-Plaines : #859-4, #860-80 et #860-81 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-163

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications suite à l'entrée en vigueur du Règlement #14-02

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement #14-02 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE les avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la communauté métropolitaine de Montréal attestent que le Règlement #14-02 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et du plan métropolitain d'aménagement et de développement et qu'ainsi il est entré en vigueur;

ATTENDU QU'après l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter pour tenir compte de la modification du Schéma d'aménagement, conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être apporté par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines » suite à l'entrée en vigueur du Règlement #14-02, conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-164

OBJET : Demande de moratoire – Prêt FLI #BLV-FLI/036-2016

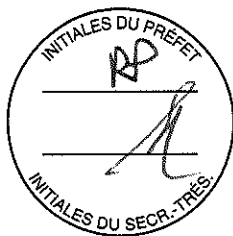
ATTENDU le prêt FLI contracté par l'entreprise dont le numéro de référence est : BLV-FLI/036-2016;

ATTENDU l'analyse du dossier réalisée par la direction du développement économique de la MRC et les explications fournies aux membres du conseil de la MRC;

ATTENDU la recommandation favorable du comité FLI de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de sa rencontre du 5 septembre 2018;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise un moratoire sur capital du 15 octobre 2018 au 15 janvier 2019 inclusivement pour le bénéfice de l'entreprise numéro BLV-FLI/036-2016;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à signer les documents nécessaires et officiels à cette fin en précisant les nouvelles cédules de remboursement selon les conditions et termes préalables appliqués au prêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-165

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 19 septembre 2018

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 19 septembre » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2018-09-166

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois d'août 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, son rapport d'activités pour le mois d'août 2018.

2018-09-167

Adoption des comptes payés et à payer du 23 août au 19 septembre 2018

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 23 août au 19 septembre 2018 inclusivement, répartis comme suit : 86 074.54 \$ payés 108 644.08 \$ à payer pour un grand total de 194 718.62 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-168

OBJET: Octroi de mandat – Conseiller en géomatique et en cartographie

ATTENDU les besoins de la MRC en matière de géomatique et ceux-là concernant les mises à jour nécessaires au Schéma d'aménagement et de développement (SAD), les analyses spatiales et la cartographie géoréférencée;

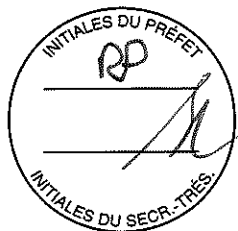
ATTENDU QUE madame Pepita Coll-Cardenas Matta, géomaticienne de carrière, a déjà intervenu au niveau de la MRC lors de la concordance du SAD au Plan métropolitain et d'aménagement et de développement (PMAD) et qu'elle dispose d'une connaissance suffisante du territoire de la MRC;

ATTENDU l'offre de service de madame Pepita Coll-Cardenas Matta et son acceptation de la nature du mandat dont le principe d'une banque d'heures forfaitaires;

ATTENDU la disponibilité des crédits en 2018 et 2019;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- Conclure une entente de service avec madame Pepita Coll-Cardenas Matta sur la base d'une banque d'heures forfaitaires de 7 000 \$ par année plus taxes;
- Autoriser madame Pepita Coll-Cardenas Matta d'agir à titre de conseillère de la MRC en géomatique selon les besoins de cette dernière;
- Entériner et inclure les dépenses déjà engagées depuis le mois de décembre 2017 au 31 juillet 2018 et totalisant 2 415 \$ plus taxes dans la présente entente de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-169

OBJET : Modification de contrat – Festival Comédie Express des voies réservées sur l'A-15

ATTENDU les résolutions numéro 2018-01-16 et 2018-07-137 confiant les mandats à la firme TESLARP de réaliser le Festival Comédie Express des voies réservées sur l'A-15;

ATTENDU l'importance et la nécessité de mener une stratégie de communication originale et de relations publiques, en vue de sensibiliser les opinions publiques et politiques quant à la réalisation, sur le court terme, d'une voie réservée sur l'A-15;

ATTENDU la résolution 2018-01-16 fixant le coût du présent mandat à savoir, 14 500 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la firme TESLARP, suite à des imprévus, a révisé son prix pour le fixer à 16 300 \$ plus taxes, soit, une variation de 1 800\$ plus taxes;

ATTENDU la qualité du travail accompli par TESLARP dans le cadre de cette campagne relative au Festival Comédie Express des voies réservées sur l'A-15;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de procéder au paiement de 1 800 \$ plus taxes à TESLARP, suite à la variation du coût initial (résolution 2018-01-16), et ce, dans le cadre du Festival Comédie Express des voies réservées sur l'A-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-170

OBJET : Enjeux climatiques

ATTENDU l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle le climat de la planète Terre;

ATTENDU QUE l'ensemble des études scientifiques démontrent la nécessité d'agir en vue de contrebalancer la tendance;

ATTENDU la déclaration suivante de M. Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU lors de son discours du 10 septembre 2018 à l'ONU : " *Si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons (...) des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent* " (Source : Journal de Montréal du 11 septembre 2018).



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et Maire de Ville de
Blainville

et appuyé unanimement

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande et invite les différents paliers gouvernementaux, les partis politiques, les acteurs publics et privés de considérer sérieusement la donne climatologique dans leurs politiques et stratégies de développement et de croissance;

QUE la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être au cœur des préoccupations et des actions de l'ensemble des concernés et des parties prenantes, et ce, pour ne pas compromettre la génération actuelle et future;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville s'invite et invite l'ensemble des forces vives d'innover au niveau des ressources, sociales, technologiques et économiques afin de sortir de toute dépendance envers les énergies fossiles et déclencher la transition vers une société neutre en carbone;

QUE la présente résolution soit acheminée à qui de droit et de devoir au niveau fédéral, provincial, régional et local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

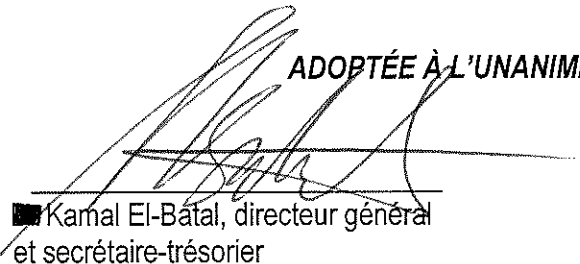
2018-09-171

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 17 h.


Richard Perreault, Préfet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

■ Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

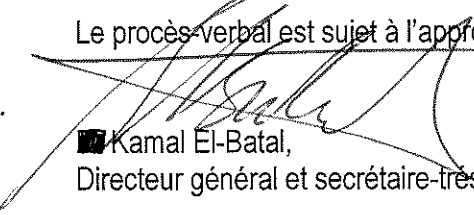
19 septembre 2018

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné ■ Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2018-09-158 à 2018-09-171 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 19 septembre 2018.

Émis le 19 septembre 2018 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.


■ Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier